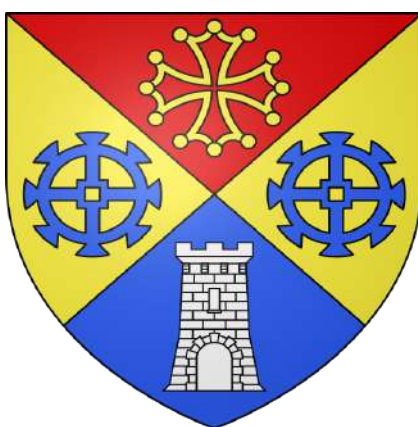




# BULLETIN MUNICIPAL

Janvier 2025



# SOMMAIRE

-  Le mot du maire
-  Cérémonie du 8 mai 2024, du 11 novembre 2024
-  Etat civil 2024
-  Extrait du compte administratif 2023
-  Réalisations 2024
-  Projets de la commune pour 2025
-  Epareuse
-  Assainissement, PLUI-H, SMECMVD
-  Galerie photos
-  Bon à savoir
-  Nos associations à l'honneur
-  Informations pratiques

Bulletin d'information municipal – janvier 2025

Ce bulletin a été réalisé par la commission communication.

Photos : Teillard Josette, Breil Daniel, Genez Chrystèle, Gillet Patrice, Magimel Martine, Roche Olivier.

Si vous constatez un oubli, n'y voyez aucune mauvaise intention mais signalez-le-nous.

# LE MOT DU MAIRE

**Strenqueloises, Strenquelois, Mesdames, Messieurs,**

Ainsi s'achève l'année 2024, marquée par une situation internationale préoccupante et des conflits interminables. **A l'échelle nationale**, c'est une période d'incertitudes tant sur le plan institutionnel, qu'économique et financier.

Notre pays se relève divisé, dans une société fractionnée et une vie politique tourmentée. Dans ce contexte, la commune demeure un repère, un pôle de stabilité et une garantie de la continuité du service public. La commune est un lien, qui rassemble les administrés.

**Sur le plan financier**, bien que la prudence soit de mise face à la conjoncture nationale, nous avons la chance d'avoir sur la commune des finances saines nous permettant de réaliser nos projets.

Ayons espoir et gardons confiance en l'avenir. C'est dans cet état d'esprit que vos **élus et les agents communaux** restent mobilisés pour mener à bien nos projets et s'adapter face à la crise. Mon objectif, partager avec toute l'équipe municipale, est de poursuivre notre action dans un esprit **d'écoute, de dialogue et de disponibilité**.

J'adresse une pensée particulière à tous nos concitoyens touchés par les intempéries, qu'ils se trouvent sur notre sol ou dans les territoires d'outre-mer, avec une pensée spéciale pour **Mayotte**, qui traverse des épreuves difficiles.

Je tiens également à mentionner notre **communauté de communes (CAUVALDOR)**, ainsi que la réorganisation de notre **syndicat d'assainissement**, désormais regroupé avec **le syndicat de l'eau**, et notre **entente épareuse**, qui jouent un rôle essentiel pour notre territoire.

Cependant, je ne peux cacher un regret face à certaines **incivilités** : **le manque de respect**, les déchets déposés au pied des containers, ou encore la **vitesse excessive** sur nos routes. Ces comportements, bien qu'émanant d'une minorité, perturbent le quotidien de la majorité. Rappelons-nous que la liberté de chacun s'arrête là où commence celle des autres.

Enfin, j'adresse une pensée à celles et ceux qui nous ont quittés cette année, pour diverses raisons.

Merci pour votre compréhension, votre engagement, et votre soutien au service de notre commune.

Je vous souhaite à toutes et à tous **une bonne et heureuse année 2025**.

**Votre maire, Guy GIMEL.**

# CÉRÉMONIE DU 8 MAI 2024



Le 8 mai 2024, marque le **79<sup>e</sup> anniversaire de la victoire du 8 mai 1945**, une cérémonie s'est tenue au monument aux morts. **M. Guy Gimel** (maire de Strenquels), accompagné de conseillers municipaux et des habitants, ont honoré la mémoire de ceux qui ont sacrifié leur vie pour la France. Le moment fort de cette commémoration fut l'appel des noms des morts par Monsieur le Maire, suivi du dépôt de gerbe. **Lucas Fouilloux-Roux**, 12 ans a lu le message du Ministre des Armées. La cérémonie s'est conclue par un moment de convivialité : un verre de l'amitié était offert par la mairie à la salle municipale.



# CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 2024



Ce 11 novembre 2024, notre commune a commémoré le **106<sup>e</sup> anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918**. A cette occasion une cérémonie s'est déroulée au monument aux morts, où un dépôt de gerbe a rendu hommage à ceux qui ont donné leur vie pour la paix. Monsieur le Maire **Guy Gimel** et **Lucas Fouilloux-Roux** 12 ans, ont prononcé les lectures de mémoire et d'espoir. La commémoration s'est achevée dans un esprit convivial avec le traditionnel verre de l'amitié offert à la mairie.



# ÉTAT CIVIL 2024

## NAISSANCES



Hadriel TOUTIN né le 4 janvier 2024 de Éric TOUTIN et Célia CARRÉ, Chemin de la Vigne Longue

## MARIAGES



Madame Sarah SALAGNAC et Monsieur Fabien MOMBRUN, le 22 juin 2024, route de la Vicomtesse

## DÉCÈS



Madame FAURE Célestine Jeanne (Georgette), le 2 février 2024, le chemin du Lacarel

Madame Muguette MONTLOUIS, le 27 août 2024, chemin la Caminade

## EXTRAIT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

FONCTIONNEMENT 2023			
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	63 601,20 €	Atténuation de charges	269,00 €
Charges de personnel	37 852,89 €	Produits des services	8 889,12 €
Atténuation de produits	31 314,76 €	Impôts et taxes	130 943,08 €
Charges de gestion courante	63 687,24 €	Dotations et participations	69 779,00 €
Charges financières	899,08 €	Produits de gestion courante (revenus des immeubles)	34 566,37€
Charges exceptionnelles	0,00 €	Produits financiers	3,38 €
Amortissements	250,00 €	Produits exceptionnels (catastrophes naturelles – sécheresse)	146 480,37 €
<b>Total des dépenses 2023</b>	<b>197 605,17 €</b>	<b>Total des recettes 2023</b>	<b>390 930,32 €</b>

INVESTISSEMENT 2023			
DEPENSES		RECETTES	
Illuminations de Noël	684,00 €	Affectation résultat de fonctionnement 2022	59 965,31 €
Achats sonorisation portable, vidéoprojecteur, ...	1 701,00 €	Taxe d'aménagement	2 265,92 €
Bancs église	10 812,00 €	FCTVA	12 897,59 €
Adressage (plaques, panneaux...)	8 226,48 €	Subvention création Réserves incendie Conseil Départemental du Lot	15 000,00 €
Solde maîtrise d'œuvre Réserves incendie	260,86 €	Solde subvention DETR Réserves incendie	24 303,00 €
Titre de participation CAUVALDEX	150,00 €	Subvention Réserves incendie CAUVALDOR	30 600,00 €
Remboursement des emprunts	17 539,08 €	Amortissements	250,00 €
<b>Total des dépenses 2023</b>	<b>39 373,42 €</b>	<b>Total des recettes 2023</b>	<b>145 281,82 €</b>

### ETAT DE LA DETTE COMMUNALE AU 31/12/2024

LISTE DES EMPRUNTS	DATE	TAUX	DUREE	CAPITAL EMPRUNTÉ	CAPITAL RESTANT DÛ AU 31/12/2024
Tracteur équipé d'une épareuse ( <i>Emprunt réparti entre les communes de Condat, Saint Michel de Bannières, Cavagnac et Le Vignon en Quercy</i> )	Juin 2017	1,15 %	10 ans	86 000 €	24 642,73 €
Réserves incendie	Mars 2021	0,69%	10 ans	90 000 €	56 974,91 €

# REALISATIONS 2024



## SONO ET RETROPROJECTEUR

Pour améliorer les équipements communaux, la mairie a fait l'acquisition d'une **sono et d'un rétroprojecteur** pour un montant de **1701 €**. Ces nouveaux outils pourront être mis à disposition des associations de la commune pour les événements locaux.





## **INSTALLATION D'UN COMPOSTEUR DANS LE BOURG**

Le jeudi 12 décembre 2024, un événement écologique a rassemblé les habitants du Bourg de Strenquels près de la salle des fêtes. En partenariat avec le Syded, un **composteur collectif** a été installé pour permettre **aux résidents du Bourg** de valoriser leurs déchets organiques. Cette initiative vise à réduire les déchets tout en créant un **compost naturel** bénéfique pour les jardins.

À midi, une petite formation a été organisée pour expliquer le fonctionnement du composteur. Les participants ont appris à distinguer les déchets compostables, les bonnes pratiques à adopter et les astuces pour obtenir un compost de qualité. Un point important de l'explication : à chaque **dépôt d'épluchures ou de déchets organiques**, il est essentiel de rajouter une ou deux pelles de **matière brune** (comme des copeaux de bois) pour assurer un bon équilibre entre matières humides et sèches.

À l'issue de cette session, chaque participant est reparti avec un petit seau, prêt à entamer son aventure compostable ! Une dizaine de personnes ont répondu à l'appel, témoignant de l'intérêt grandissant pour les gestes écoresponsables dans la commune.

Un grand merci au **Syded** et à tous les participants pour leur engagement ! N'hésitez pas à rejoindre cette belle initiative et à apporter vos épluchures de fruits et légumes, marc de café, papier essuie tout....

Ensemble, compostons pour un avenir plus vert !



## **Voirie 2024**

- **PROGRAMME voirie, réfection complète des routes.**

VC 22 du **Safranié** (750 ml)

Travaux réalisés par l'entreprise **PIJASSOU** de Saint-Yrieix la Perche. (Reprofilage, enduit, bicouche.)



- **PROGRAMME de renforcement de chaussées.**

### **Point à Temps**

Travaux réalisés par l'entreprise **SPI Batignolles** de Brive, pour un montant de **6020,54 € HT**, soit **3,92 tonnes de Liant**, allouées à la commune par CAUVALDOR

---

Comme chaque année, une enveloppe **d'enrobé et grave émulsion** d'un montant de **457,11 HT** a été attribuée à la commune. Cette marchandise peut être récupérée à la demande tout au long de l'année auprès de l'entreprise **Devaud TP**, située à **La Chapelle-Auzac**. Elle sera utilisée pour le rebouchage **des nids-de-poule** sur les routes communales.

### **Le tarif des fournitures est fixé comme suit :**

- Grave émulsion : **68,50 €** par tonne HT,
- Enrobé à froid : **149 €** par tonne HT.

- **Des travaux d'entretien des routes communales : Création de venelles et curage de fossés pour une meilleure gestion des eaux.**

Dans le cadre de l'entretien des routes communales traversant la commune, plusieurs travaux ont été réalisés.

La régie de CAUVALDOR a procédé à la création de venelles le long des axes routiers ainsi qu'au curage de fossés, pour un montant total de **3 195,50 euros**.

**Ces venelles**, associées au curage des fossés, jouent un rôle essentiel dans la gestion des eaux pluviales. Leur objectif principal est de faciliter l'évacuation naturelle de l'eau qui s'accumule sur les bords des routes. En dirigeant l'eau vers des points d'écoulement adaptés, ces travaux permettent :

- **De prévenir la dégradation des chaussées**, souvent accélérée par l'eau stagnante.
- **D'assurer la sécurité des usagers**, en réduisant les risques de flaques d'eau.
- **De préserver l'environnement**, en favorisant l'infiltration naturelle et la bonne évacuation sur les bas-côtés.





## **CHEMINS PÉDESTRES**

Une journée d'entretien des chemins déjà réhabilités a été organisée le **27 Avril 2024**, avec la participation des associations communales, des habitants de Strenquels et ses environs.

Débroussailleuses, sécateurs et autres outils ont été mis en action toute la matinée pour rendre ces chemins agréables aux randonneurs.

Un grand merci à tous les participants et aux cuisinières qui nous ont préparé un délicieux repas.

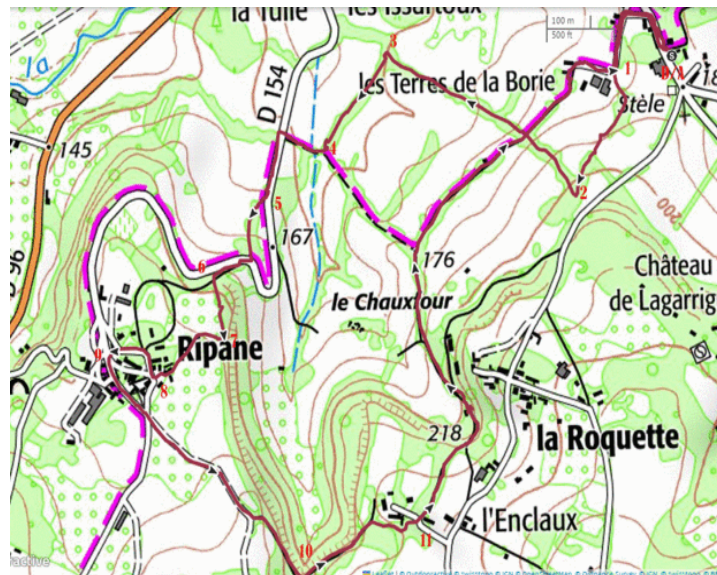
Ce fut également l'occasion de baliser ces deux circuits.



- **Circuit 1 : Le chemin des écoliers (balisage blanc)**

Départ : devant la salle des fêtes de Strenquels.

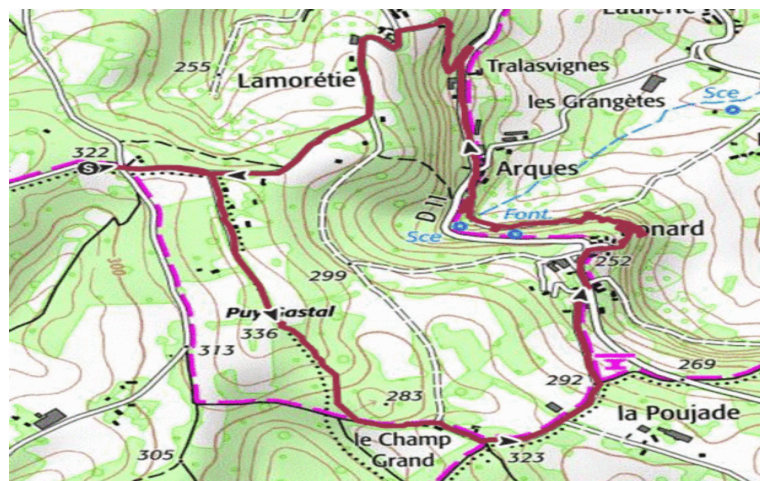
Une chasse au trésor est proposée sur ce circuit via l'application gratuite « **GEOCACHING** » à télécharger sur son téléphone.



Cartes et parcours disponibles en téléchargement sur le site de Strenquels <https://www.strenquels.fr> onglet vie locale.

- **Circuit 2 : Chemin des hauts de Strenquels (balisage vert)**

Départ : Près de la citerne incendie, route des Ginastoles.



Courant 2025, un plan des différents itinéraires sera affiché devant la salle des fêtes, ainsi qu'au départ de chaque circuit.

Pour continuer à valoriser nos chemins et notre patrimoine, **rendez-vous en 2025.**

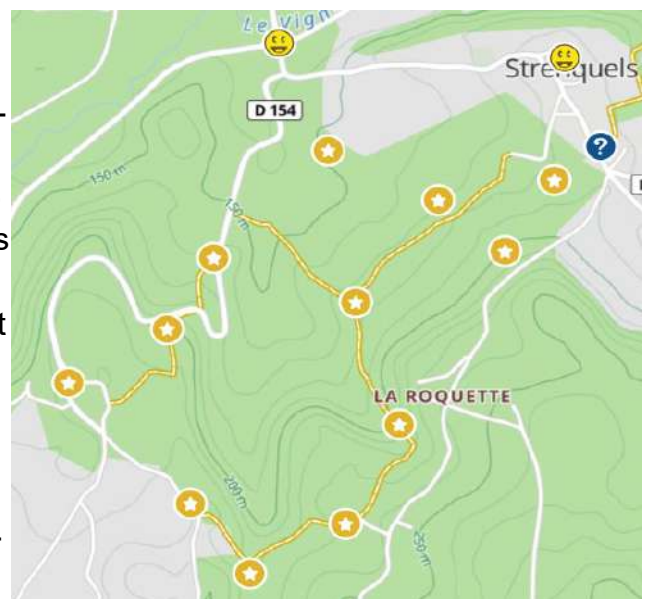
- **Le géocaching (chasse au trésor) s'invite sur le chemin des écoliers.**



A ce jour, au moins 23 familles ont emprunté le « **CHEMIN des ECOLIERS** » à la recherche d'une douzaine de **cache**s dissimulées sur le parcours. Si, parents ou grands-parents, vous avez des difficultés à entrainer vos enfants sur les chemins, proposez-leur une chasse au trésor pour les motiver. Pour cela il suffit d'installer l'**application** gratuite « **GEOCACHING** » sur votre téléphone et vous aurez la carte et la position GPS de chaque cache, sur la commune ... et dans le monde entier !

Dans chaque cache, vous découvrirez **une petite boîte** contenant un registre sur lequel vous inscrirez votre pseudo pour prouver votre passage et vous le notifierez à « **GEOCACHING** ». Remettez-la ensuite exactement à sa place pour les prochains aventuriers.

**BONNE BALADE à vous !**



Pour info, il y a dans un rayon de 10 kms autour de Strenquels, pas moins de 80 caches, qui vous amèneront dans des endroits qui ne manquent pas d'intérêt et souvent inconnus.

Tel est le but de ce jeu.



# PROJET DE LA COMMUNE



## **RÉNOVATION DE LA SALLE DES FÊTES**

Dans le cadre de l'amélioration des infrastructures communales, la mairie poursuit son projet de rénovation de la salle des fêtes. Les plans ont été dessinés par l'architecte Catherine GALLON, et les travaux prévus incluent plusieurs axes importants :

- Isolation complète de la salle.
- Réaménagement de la cuisine pour plus de fonctionnalité.

Concernant le préau, il sera réouvert et un bar y sera installé pour faciliter l'organisation des repas extérieurs durant la belle saison.

Enfin, le logement situé au-dessus de la salle sera également isolé afin d'améliorer son confort énergétique.

Le projet de rénovation de la salle des fêtes ne sera finalisé qu'en fin 2025 pour un départ des travaux début 2026, ce qui permettra de déposer les demandes de subventions auxquelles nous aurons droits. Ces aides proviendront de différentes sources, notamment DETR ainsi que du Département et d'autres partenaires. Ce calendrier nous laisse le temps nécessaire pour optimiser les financements et mener à bien ce projet.



## ÉPAREUSE



Entente Strenquels, Cavagnac, Condat

Saint Michel de Bannières, Le Vignon en Quercy.

	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Strenquels</b>	89,10 h	141,75 h	79,36 h	82,80 h	136,34 h
<b>Autres communes</b>	423,89 h	574,97 h	302,70 h	417,54 h	568,31h
<b>Total des heures</b>	512,99 h	716,72 h	382,06 h	500,34 h	704,65 h
<b>Coût horaire de fonctionnement</b>	40,46 €	50,73 €	75,05 €	60,92 €	50,35 €

Cette année encore, le nombre d'heures de passage de l'épaveuse a augmenté sur la commune. En raison d'un printemps et d'un été particulièrement pluvieux, la végétation a poussé plus rapidement, nécessitant quatre passages pour assurer un entretien efficace.

Cependant, malgré cette augmentation, nous constatons une baisse du coût horaire de fonctionnement. Cela s'explique par deux facteurs principaux :

Un volume d'heures supplémentaires effectuées et une baisse du prix du fioul.

# ASSAINISSEMENT COLLECTIF

## SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA TOURMENTE

	2023		2024	
Abonnement	Part collectivité	Part usager	Part collectivité	Part usager
	120,90 €	170,88 €	124,46€	175,84€
Pour une consommation de 120 m <sup>3</sup>	502,93 €		516,77 €	
Prix TTC du m <sup>3</sup> Pour une consommation de 120 m <sup>3</sup>	4,19 €		4,31€	

Depuis le 1er janvier 2025, le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Collectif de la Tourmente (SIACT) a été dissous. Désormais, la compétence en matière d'assainissement collectif est transférée au Syndicat Mixte des Eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne (SMECMVD).

Pour toutes questions liées à vos démarches ou à ce changement, nous vous invitons à contacter le SMECMVD :

Téléphone : 05 32 26 07 82

Site internet : <https://www.smecmvd.fr/>

# PLUI-H

## **Le Plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme local de l'habitat, qu'est-ce que c'est ?**

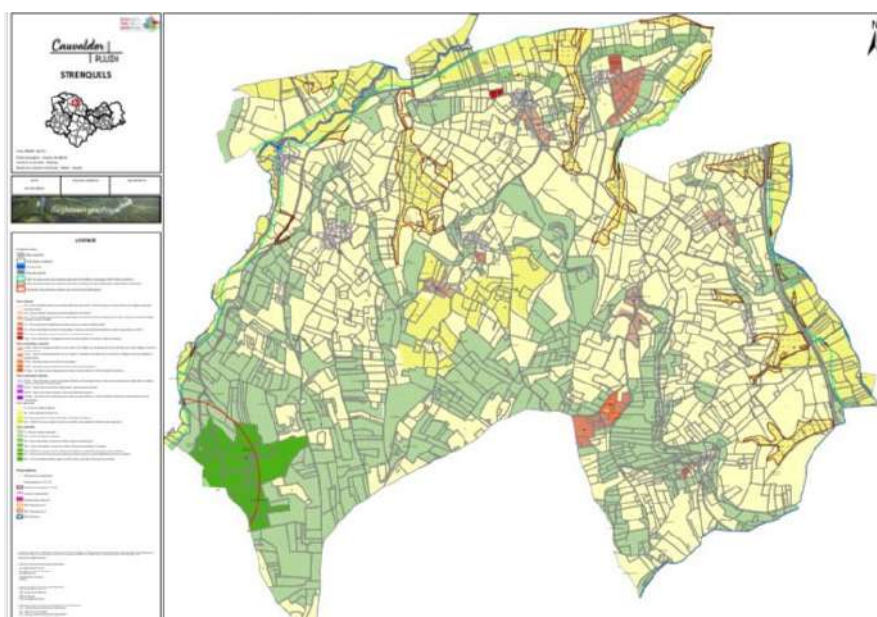
Le PLUi-H est un document de planification qui fixe les règles d'urbanisme pour les 77 communes du territoire de Cauvaldor : les grandes orientations en matière d'habitat, de déplacements, d'aménagement urbain et de services.

Il fixe également les règles d'occupation et d'utilisation du sol, c'est-à-dire les zones où l'on peut construire et celles que l'on souhaite protéger.

**Le projet de Plan local d'urbanisme intercommunal valant Plan local de l'habitat (PLUi-H) a été arrêté en Conseil Communautaire le 22 avril 2024. Six mois de procédure sont nécessaires avant son approbation.**

– **Une enquête publique s'est tenue du 14 octobre au 15 novembre 2024.** Durant cette période, les administrés ont pu rencontrer les commissaires enquêteurs et déposer leurs requêtes sur registre papier ou par voie dématérialisée. Chacune d'entre elles ont été analysées techniquement par les services de Cauvaldor et soumises à la commission d'enquête.

– **La commission d'enquête a émis un avis favorable avec réserves et recommandations au projet de PLUi-H.** Elle a rendu ses conclusions sous forme d'un rapport qui sera mis à la disposition du public sur [PLUIH – cauvaldor.fr](http://PLUIH-cauvaldor.fr) à compter du 27 janvier 2025 et ce, pour une durée légale d'une année.





## Lettre d'information

Syndicat Mixte des  
Eaux du Causse de  
Martel et de la Vallée  
de la Dordogne

Année 2024

Depuis fin août 2024, Isabelle VERGNES a rejoint l'équipe du SMECMVD sur le poste d'assistante administrative en remplacement de Laurence VITRAC partie pour de nouvelles missions.

### Travaux de réalimentation du Causse de MARTEL

Financement : Subventions (Agence EAU ADOUR GARONNE, Département, DETR-Dotation Equipement Territoires ruraux), emprunts, autofinancement.

#### ➤ Travaux terminés :

- ✚ Sécurisation du Vignon en Quercy et du territoire des eaux du Doux **2 M€**
- ✚ Portion SOLEV : Travaux anticipés pour l'alimentation du réservoir de Gaillard (Baladou) suite à l'aménagement de la zone artisanale SOLEV par CAUVALDOR **0,25 M€**

#### ➤ Travaux en cours :

- ✚ Construction de 2 réservoirs à « Croix Rempart » Martel. **1,85 M€** (Livraison T1 2025)
- ✚ Construction d'une nouvelle station de pompage aux Scourtils (Saint Denis Les Martel) **1,8 M€** (Livraison T3 2025)
- ✚ Adduction Scourtils - Croix Rempart **2,5 M€** (Livraison T4 2025)

#### ➤ Travaux à venir :

- ✚ Construction d'un réservoir à « Gaillard » Baladou **1,65 M€**
- ✚ Canalisation SOLEV - BALADOU **1,7M€**

#### Réservoirs Croix-Rempart



#### Adduction Scourtils – Croix Rempart



#### Autres travaux (Autofinancement)

Travaux **d'extension** : **34 500€**

- ✚ Cuzance - Rignac
- ✚ Strenquels – Le Sud

Travaux de **renouvellement** et de **déplacement** : **490 000€**

- ✚ Martel - Le Cruyé
- ✚ Mayrac - Garrit Haut
- ✚ Floirac - Le Château
- ✚ Condat - Lacépède
- ✚ Borreze (avec enfouissement électrique)
- ✚ Martel - Les Landes hautes
- ✚ Le Vignon en Quercy - Réservoir Malecoste (Renouvellement vidange)
- ✚ Strenquels - Ripane
- ✚ Gignac - Lac Férié
- ✚ Baladou - Bazalgues

Travaux de **renforcement** : **220 500 €**

- ✚ Lachapelle Auzac - Hameau de Lamothe
- ✚ Gignac - Bernardet (Mise en place d'un surpresseur)
- ✚ Martel - Hameau de Croix Rempart

## Facturation de l'eau au 1er Janvier 2025

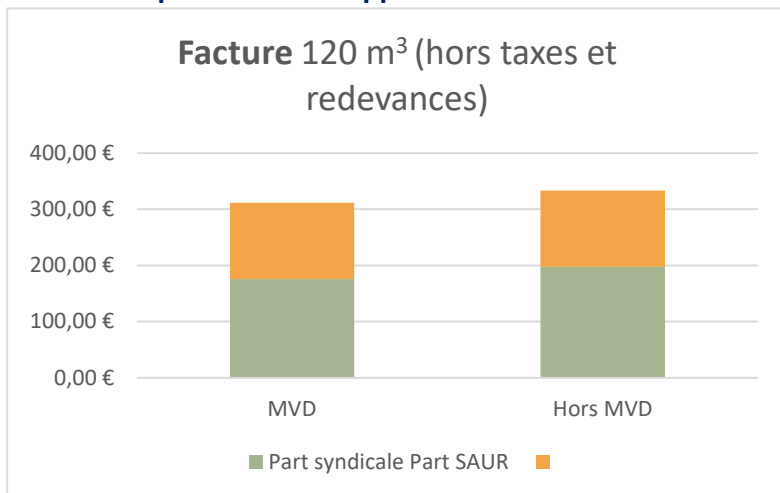
**De nouvelles redevances Agence de l'Eau Adour Garonne sur votre facture : redevance de consommation d'eau potable et redevance pour la performance des réseaux d'eau potable.**

**La redevance de prélèvement est maintenue mais la redevance de pollution est supprimée**

Les tarifs de vente de l'eau sont validés par le Conseil syndical SMECMVD. Les consommations d'eau sont facturées par notre délégataire : la SAUR.

Votre facture comprend :

- ✚ la part syndicale, SMECMVD : recettes qui permettent de financer des travaux de réseaux, des ouvrages ...
- ✚ la part concessionnaire, SAUR : recettes pour assurer l'exploitation du réseau
- ✚ les redevances de l'Agence de l'Eau
- ✚ la T.V.A.



## Modification des statuts du SMECMVD au 1<sup>er</sup> janvier 2025

**Arrêté n° DCL/2024/49 signé par les préfets du Lot et de la Dordogne en novembre 2024**



- Adhésion de la commune de Pinsac « secteur village » pour la compétence **eau potable**
- Prise de compétence **assainissement collectif** pour les communes de :
  - ✚ Condat, Le Vignon en Quercy (les Quatre Routes), Strenquels suite à la dissolution du SIA de la Tourmente
  - ✚ Creysse – Cuzance – Gignac – Lachapelle-Auzac – Martel – Le Vignon en Quercy (Cazillac)

Le SMECMVD assurera :

- la gestion des investissements
- l'encadrement des agents techniques
- l'accueil des usagers, facturation, perception de la redevance
- la communication avec les différents services ARS, AEAG
- gestion des contrats (électricité, téléphonie ....)
- passation des marchés avec les prestataires extérieurs et suivi

Pour la commune :

- la mise à disposition des agents techniques pour l'exploitation courante et l'entretien des stations d'épuration, postes de relevage, réseaux ...
- la rémunération du personnel mis à disposition selon les termes de la convention (sera refacturé au syndicat)

Retrouvez-nous sur RDV : Avenue de Nassogne à MARTEL  
(à l'étage du bâtiment de la Maison France Services,  
ancienne Trésorerie).

Site Internet : <https://www.smecmvd.fr/>

Téléphone : 05 32 26 07 82

Le Président,  
Jean-Luc LABORIE

## GALERIE PHOTOS



**BOITE A LIVRES (LE BOURG)**

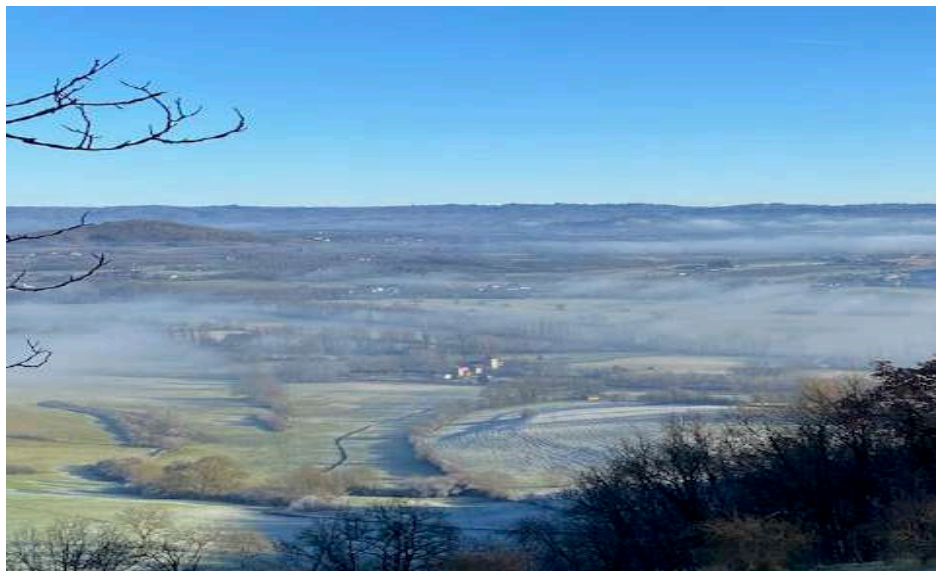




**Salle des fêtes**



**Table d'orientation (chemin du Belvédère)**



**La tuilerie de Marbot**



**Sangou**

## LES ILLUMINATIONS DE NOËL



## BON A SAVOIR...



### DEGUSTATION DE LA GALETTE DES ROIS

**Le samedi 20 janvier 2024**, la mairie de Strenquels a lancé une nouveauté : une dégustation de la galette des rois, ouverte à tous les habitants de la commune. Organisée par la mairie, cet événement a rassemblé une cinquantaine de personnes, venues partager un moment de convivialité et de gourmandise.

Dans une ambiance chaleureuse et détendue, petits et grands se sont régalés avec la traditionnelle galette, tout en échangeant autour d'un bon verre. Ce moment de partage a été particulièrement apprécié, offrant une belle occasion de se retrouver en ce début d'année et permettre l'accueil des nouveaux habitants. Fort de ce succès, la mairie se réjouit de faire perdurer cette initiative, symbole de lien social et de convivialité dans la commune.

Merci à toutes et à tous pour votre participation et rendez-vous en 2025 pour une nouvelle édition encore plus gourmande !





## **ÉLECTIONS législatives anticipées dans le Lot**

Suite à la dissolution de l'Assemblée Nationale, les électeurs des deux circonscriptions du Lot ont été appelés aux urnes les 23 juin et 7 juillet 2024 pour élire leurs nouveaux députés.

Dans la première circonscription, le député sortant **Aurélien Pradié** a été réélu avec 53,78% des voix, témoignant de la confiance renouvelée des électeurs de la première circonscription pour son engagement et son travail.

Dans la deuxième circonscription, **Christophe Proença**, Maire de Gintrac et Président de Cauvaldor, a remporté l'élection avec 46,83 % des suffrages, succédant ainsi à la députée sortante Huguette Tiegna.

Ces élections se sont déroulées dans un contexte politique difficile, marqué par des tensions et des défis nationaux majeurs. Malgré cela, la participation dans le Lot reste significative, avec un taux de 73,89 %, témoignant de l'engagement des citoyens lotois, malgré les incertitudes actuelles.



Aurélien PRADIE



Christophe PROENCA

## **CINÉ BELLE ÉTOILE 2024.**

**Le 9 août 2024**, le Bourg de Strenquels a accueilli l'évènement Ciné Belle Étoile organisé par la **mairie**, les **associations de Strenquels** et en collaboration avec **CAU-VALDOR** qui a cofinancé, avec la mairie, l'évènement pour un montant de 1150 euros.

Dès 19h, environ 70 personnes se sont réunies pour partager un repas composé de frites, saucisses, fromage et dessert, dans une ambiance chaleureuse. Les échanges ont rythmé cette première partie de soirée, un moment idéal pour se retrouver en famille ou entre amis.

La nuit tombée, c'est sous un ciel étoilé qu'une centaine de spectateurs a assisté à la projection du film "**Le Vélo de Ghislain Lambert**". Cette comédie drôle et touchante a su ravir petits et grands.

Cette belle soirée a une fois de plus illustré l'importance de ces rassemblements, qui tissent des liens forts entre les habitants de Strenquels et des environs. Un grand merci aux associations, aux bénévoles et à Cauvaldor.

Rendez-vous l'été prochain pour peut-être une nouvelle édition de **Ciné Belle Étoile** !



## **REPAS DES AÎNÉS**

**Le vendredi 12 décembre 2024**, la municipalité a organisé **le traditionnel repas des aînés**, réservé aux habitants **de plus de 70 ans**. Cette belle rencontre s'est tenue à la salle des fêtes réunissant, **45 convives** dans une ambiance chaleureuse.

Au menu, des mets soigneusement préparés par « **Papa Paëlla** » pour régaler les papilles :

- Velouté de potimarron,
- Feuilleté de crevettes et cabillaud,
- Magret de canard,
- Rocamadour,
- Et une délicieuse omelette norvégienne en dessert.

Ce moment de partage a permis à chacun de se retrouver autour d'un bon repas et de profiter d'un temps d'échange et de convivialité.

Par ailleurs, pour nos aînés de **plus de 80 ans**, un **colis gourmand** a été distribué à leur domicile. Une attention particulière pour leur apporter un peu de gourmandise en cette fin d'année.





## **GESTION DE NOS DÉCHETS**

- **Consignes de tri**

Trier, c'est remettre les choses à la bonne place. Vous ne jetez pas, vous triez, vous recyclez, vous valorisez.



- **EMBALLAGES EN VERRE UNIQUEMENT**



Bouteilles, pots et bocaux vides, **sans bouchon ni couvercle.**



- **EMBALLAGES EN CARTON, MÉTAL, PLASTIQUE**

\*CHEZ NOUS les plastiques se recyclent tous !

Pots, boîtes barquettes

Le POLYSTYRÈNE c'est aussi du plastique !

Assiettes et gobelets

Barquettes, cales d'emballages

Sachets, films

Flacons, bouteilles, tubes



Briques et boîtes, canettes, boîtes de conserve, aérosols, barquettes, bouteilles et flacons, etc.

+ Tous les **PAPIERS**



Journaux, revues, prospectus, enveloppes, etc...



- **DÉCHETS DE CUISINE**



**Pensez au composteur !**

- **Faciliter la gestion de vos tontes et de vos feuilles mortes.**

À partir de 2025, les tontes et feuilles ne seront plus acceptées en déchèterie. Cette mesure, permettra à chacun de les conserver sur son terrain, favorisant ainsi la biodiversité et la lutte contre l'appauvrissement des sols. C'est aussi un gain de temps et une économie de déplacement en déchèterie pour les usagers.

➤ **Que faire de ses tontes de pelouse ?**

Est-ce que vous rempliriez votre remorque d'eau pour la vider en déchèterie ? Non ? Pourtant, c'est ce qu'il se passe lorsque l'on apporte des tontes qui sont composées à 80 % d'eau ! Au lieu de les apporter à la déchèterie et de leur réserver un long parcours de traitement, gardons directement ces ressources au jardin !

Ne rien faire = bien faire !?

Ne pas ramasser l'herbe coupée est certainement la mesure la plus efficace. On appelle ça le mulching. Il permet de réutiliser directement la tonte coupée et de nourrir son sol sans travail supplémentaire : pas de ramassage, pas de transport vers la déchèterie...

**> Réduire sa surface à tondre pour diminuer le temps à y consacrer.**

Tondre certaines parties utilisées du jardin et laisser en jachères fleuries celles qui le sont moins favorise la biodiversité et réduit le besoin de tondre. Il est aussi possible de tondre par alternance différentes parcelles de jardin pour les mêmes bénéfices.

**> Tondre moins souvent et plus haut**

Cela aide la pelouse à mieux résister à la sécheresse et espace les sessions de tonte. Une hauteur de coupe à 10 cm est un bon compromis.

**> Utiliser l'herbe coupée en paillage**

Pour les adeptes du ramassage des tontes, il suffit d'en déposer une fine couche (5 cm) dans les jardinières et potagers, aux pieds des arbres et massifs. À renouveler régulièrement lorsque le paillage est consommé par le sol. Cela permet de maintenir l'humidité, protéger du froid ou de la chaleur, et de nourrir le sol. De plus, cette technique empêche aussi les herbes indésirables de s'épanouir.

## ➤ Que faire de ses feuilles mortes ?

Ne rien faire = bien faire !?

Naturellement, les feuilles tombées sur un sol enherbé se dégraderont pendant l'hiver. La première tonte de printemps achèvera le processus.

### > Stocker les feuilles

Les feuilles mortes sont utiles toute l'année, notamment pour équilibrer son composteur (moitié de déchets humides de cuisine et moitié de déchets secs du jardin). Les stocker grâce à un silo « fait-maison » permet de les utiliser toute l'année. Une chute de grillage et trois piquets feront l'affaire pour réaliser ce piège à feuille.

### > Fabriquer un terreau simple et gratuit

Pour les feuilles que l'on doit ramasser (toitures, allées, terrasses...), il existe une solution simple : le tas au fond du jardin. En mélangeant avec les tontes fraîches ou autres petits végétaux verts, on obtient un super terreau en toute simplicité !

### > Utiliser les feuilles en paillage

Comme les tontes, les feuilles mortes peuvent également être utilisées en paillis. Disposées en couches épaisses au pied des plantations, elles empêcheront les indésirables de pousser, protégeront de la chaleur ou du froid et apporteront de la matière organique en se décomposant.

Nous espérons que ces astuces vous donneront des idées pour valoriser tontes et feuilles au jardin et profiter de ces ressources précieuses.



- **En 2025, il faudra présenter un QR CODE pour se rendre dans une déchetterie.**

La surfréquentation des **déchetteries** dans le **Lot** va entraîner en 2025, une nouvelle organisation pour accéder aux déchetteries pour les particuliers et les professionnels en mettant en place un système de contrôle. L'accès aux 29 déchetteries du Lot sera donc contrôlé. Les professionnels (à partir de novembre) et les usagers (avril 2025) devront s'inscrire au préalable sur [monpassdechets.syded-lot.fr](https://monpassdechets.syded-lot.fr).

Professionnels et particuliers recevront en retour un QR code (sur son smartphone ou sur papier), qu'il faudra présenter à l'entrée de la déchetterie, soit à une borne, soit à un agent équipé d'un smartphone. Les personnes peu à l'aise avec l'outil informatique seront accompagnées dans cette démarche.

Pour les particuliers, le nombre de passage à la déchetterie sera limité à deux par jour. Pour les situations particulières (déménagement, vide-maison...) nécessitant plus de deux passages dans une même journée, il sera toujours possible de s'arranger en contactant directement la déchetterie.

Le fait de lever l'anonymat des usagers permettra de réduire les actes d'incivilité envers les agents.

**Pour les usagers n'ayant pas d'accès internet, contactez le Syded au 05 65 21 61 63.**





## **LE DÉBROUSSAILLEMENT**

Le débroussaillage est une action essentielle pour la protection de nos habitations et de notre environnement, particulièrement dans les zones sensibles aux incendies. Il s'agit donc de couper les broussailles, les arbustes, les branches basses. Ce geste préventif est non seulement une obligation légale, mais aussi un devoir civique pour garantir la sécurité de tous. Voici un rappel des règles à respecter.

### **Pourquoi débroussailler ?**

Le débroussaillage permet de :

- Réduire les risques d'incendie en limitant la propagation du feu.
- Protéger les habitations.
- Préserver les écosystèmes locaux en évitant des dégâts irréversibles dus aux flammes.

### **Quelles sont vos obligations ?**

En milieu rural, tout propriétaire d'un terrain situé à proximité d'une habitation doit débroussailler :

1. Dans un périmètre de 50 mètres autour de chaque construction, y compris sur les parcelles voisines si besoin (en accord avec les propriétaires).
2. Sur 10 mètres de part et d'autre des chemins privés et voies d'accès.

### **Comment débroussailler efficacement ?**

- Éliminez les végétaux morts : feuilles, branches et herbes sèches.
- Éloignez les branches des arbres à au moins 3 mètres des façades et des toitures.
- Taillez les arbustes et buissons pour éviter qu'ils ne forment des "ponts" de végétation.
- Espacez les arbres de manière à ce que leurs cimes ne se touchent pas.

## **Quand débroussailler ?**

- Avant la période estivale, lorsque les risques d'incendie sont les plus élevés.
- De préférence, en dehors des périodes de nidification des oiseaux (de mars à août) pour respecter la biodiversité.

Le débroussaillage est une obligation légale (OLD) dans le Lot, visant à réduire les risques d'incendie et à protéger les habitations et infrastructures.

Voici les principales règles en vigueur :

### **Zones concernées :**

À proximité des forêts, bois, plantations, reboisements, landes ou friches :

- Obligation de débroussailler sur une distance de 50 mètres autour des constructions (maisons, bâtiments agricoles, etc.).
- Débroussaillage sur 10 mètres de part et d'autre des voies privées y accédant.

Voies publiques et ferrées :

- Les bords de route traversant des zones boisées doivent être débroussaillés jusqu'aux fossés ou talus.
- Les abords des voies ferrées situés à moins de 20 mètres des terrains boisés nécessitent un débroussaillage sur une largeur de 6 mètres.

Campings, zones de loisirs et urbanisation diffuse :

- Les terrains aménagés pour les caravanes ou les habitations légères doivent être débroussaillés sur une profondeur de 50 mètres en périphérie.

### **Responsabilités :**

Propriétaires :

- Ils sont directement responsables de l'exécution du débroussaillage.
- En cas de non-respect, les maires peuvent faire réaliser les travaux aux frais des propriétaires défaillants.

### **Recommandations techniques :**

Le débroussaillage ne consiste pas à un défrichage total mais à une réduction des combustibles : élagage, suppression de la végétation morte et élimination des résidus.

### **Sanctions et contrôles :**

Des inspections peuvent être menées par les communes. Le non-respect des OLD expose les propriétaires à des sanctions administratives et financières.

Pour plus de détails, rendez-vous sur les sites officiels ou la Préfecture du Lot ([lot.gouv.fr](http://lot.gouv.fr)).

# NOS ASSOCIATIONS A L'HONNEUR



## **Association des chasseurs et propriétaires de Strenquels**

### **Le 2 mars 2024**

La société de chasse a organisé son loto annuel à la salle des fêtes de Strenquels. A cette occasion, une centaine de participants se sont réunis dans une ambiance conviviale. La soirée s'est terminée par une soupe à l'oignon offerte par les chasseurs.



### **Le 27 avril 2024**

Pour la troisième année consécutive, la société de chasse a participé à l'entretien des chemins réhabilités par la commune.

### **Le 9 août 2024**

Dans le cadre de l'événement « Ciné Belle Étoile », cofinancé par la mairie et Cauvaldor, la société de chasse a également contribué à l'organisation de cette manifestation, avec les autres associations, en assurant la restauration et la tenue de la buvette.

---

À la station d'épuration, la société de chasse, avec le soutien financier de la Fédération des Chasseurs du Lot, a créé un espace dédié comprenant l'installation d'un bac d'équarrissage. Cet équipement permet de collecter les déchets de venaison issus des différentes structures de chasse locale.





## **Association équipage sanglier du Pied de la Prune**

### **Le 25 Août 2024**

L'équipage sanglier a organisé son **repas champêtre à la cabane des chasseurs**, plus de 150 personnes étaient présentes, pour déguster **civet de sanglier, mique, grillades**.... Le tout dans une ambiance accueillante et festive.

### **Le 7 Décembre 2024**

**Un repas dansant** a eu lieu à la salle de la Raymondie à Martel. Environ 100 personnes étaient présentes pour déguster une tartiflette faite par nos jeunes chasseurs et danser avec l'orchestre Quercy Mélodie.

### **Le 15 décembre 2024**

Afin de sensibiliser les élus départementaux et communaux, à l'organisation d'une battue aux sangliers, la société a organisé en partenariat avec la Fédération départementale des Chasseurs du Lot, une journée découverte de la chasse collective au grand gibier (sangliers) sur le territoire de Strenquels et de Martel. Plusieurs élus étaient présents à cette manifestation, et pour certains, la découverte de l'organisation d'une battue avec les consignes de sécurité données avant chaque début d'action de chasse et le déroulement de la journée.

A l'issue de cette journée, un apéritif offert par la municipalité de Strenquels et un repas mitonné par nos chasseurs, a été servi à la salle des fêtes de Strenquels.



Au cours de la saison cynégétique, l'équipage apporte son soutien aux agriculteurs victimes de dégâts de sangliers, en protégeant les cultures par la pose de clôtures électriques, financées par l'équipage.



## **Association Strenquels Animation.**

Nos activités restent les mêmes d'une année sur l'autre avec toujours des moments conviviaux et variés.

### **Nos activités régulières :**

#### ➤ **Concours de belote :**

Nous organisons deux concours de belote chaque année, un en janvier et un en novembre.

Désormais ils se tiendront le dimanche après-midi à 14 h.

#### ➤ **Randonnées mensuelles :**

Tous les premiers dimanches du mois, nous partons en randonnée. Le départ est fixé à 14 h devant la salle polyvalente, avec covoiturage si nécessaire.

### **Les temps forts de l'année 2024 :**

**Septembre** : un Week-end en Brenne a rassemblé les adhérents souhaitant découvrir cette région.

Au programme : visite de la ville de Loch, découverte du château de Chenonceau et randonnée guidée des marais, avec exploration de la faune et de la flore de la région.

**Octobre** : nous avons dégusté la poule farcie, avec 117 convives ! Cette année, nous avons accueilli beaucoup plus de monde des communes voisines, que de Strenquels !

### **A venir dans les prochains mois :**

**Le 19 janvier** : concours de belote à partir de 14h.

**Le 2 mai à 18h** : Concert du groupe breton "Sadorn" à l'église. C'est un groupe mixte de 40 artistes (chanteurs et musiciens).

### **Rejoignez-nous :**

Notre **assemblée générale** se tiendra **en avril 2025** (date à confirmer, voir la presse).

Nous serons ravis de vous accueillir et de partager avec vous nos activités.

Pour tout renseignement contactez-nous au **05.65.32.10.72.**

## **Association le Rayon Strenquelois**

Créée en 1992, l'association **Le Rayon Strenquelois** regroupe des passionnés de sport et de nature, réunis autour de la pratique du **VTT, de la marche, du vélo de route**. Forte de son dynamisme, l'association est composée d'un bureau avec :

**Un président PASCAL LEGLAIVE,**

**Un secrétaire FLORENT VAN HENNIK,**

**Un trésorier VALENTIN GALIBERT et 20 membres.**

Tout au long de l'année, le Rayon Strenquelois participe à de nombreuses randonnées organisées par d'autres associations. Qu'il s'agisse de circuits VTT, pédestres ou sur route, ses membres répondent toujours présents pour partager des moments de convivialité, de sport et de découverte.

L'association organise également son propre événement annuel, « **La Strenqueloise** » qui a lieu traditionnellement fin octobre. Cette année, elle s'est déroulée **le 27 octobre** et a accueilli **320 participants** répartis entre **le VTT, le vélo route, la randonnée pédestre et le trail**.

Cette journée a été un véritable succès : des parcours parfaitement balisés, une ambiance conviviale et un accueil chaleureux ont marqué les esprits des participants. Sous un ciel clément, cette édition a confirmé l'engouement pour cet événement phare de l'association, qui sera reconduit l'année prochaine !  
Rejoignez-nous pour partager cette passion !

Contact : Pour plus d'informations sur l'association ou pour nous rejoindre, n'hésitez pas à contacter **PASCAL LEGLAIVE** au **06 65 44 84 40** ou

**FLORENT VAN HENNIK** au **06 31 55 09 18**

[Facebook](#) : Le rayon strenquelois

[Mail](mailto:florent.vanhennik@hotmail.fr) : [florent.vanhennik@hotmail.fr](mailto:florent.vanhennik@hotmail.fr)





## **Association de Sauvegarde et de Mise en Valeur de la Vallée de la Doue du Vignon de leurs Causses et Coteaux.**

Au cours de l'année passée, l'association a participé à différentes actions avec la commune et les autres associations de la commune de Strenquels : **débroussaillage de chemins, soirée « Ciné Belle Etoile »** entre autres.

Pour l'avenir, comme évoqué lors de son Assemblée Générale, qui s'est tenue le 8 novembre 2024, d'autres projets sont en réflexion. Par exemple, pour les **Journées du Patrimoine**, avec d'autres associations, l'organisation **d'un parcours « gourmand » reliant les trois fours à pain de la commune**, restaurés au cours des dernières années.

Le parcours pourrait être relié à **l'histoire de ces différents sites.**

L'objectif de l'association est de toujours **initier ou de s'associer** à des actions qui **valorisent et animent la Vallée de la Doue et du Vignon.**

Voici notre adresse Mail : [assosladouevignon@gmail.com](mailto:assosladouevignon@gmail.com)





## **L'association Crème Fraîche Contemporary Fine Arts**

L'association a été créée le 18 novembre 2024. Son objectif est de promouvoir **l'art contemporain**, qu'il soit français ou international. Elle ambitionne d'**exposer des artistes** connus de notre région ainsi que des internationaux de renommée mondiale.

### Objectifs :

**Attirer des artistes** dans notre région et mettre en lumière **la diversité de l'art contemporain auprès de visiteurs locaux et étrangers.**

Organiser **un festival interculturel** combinant diverses formes d'expression artistique : **musique, danse, théâtre, cinéma**, ainsi que **des expositions culinaires** mettant en avant les produits régionaux et la diversité gastronomique.

Établir des **débats** et **discussions** autour de la **culture**, valorisant les richesses de notre région et des régions voisines.

### Localisation :

L'association est basée dans un atelier situé dans un magnifique manoir du XVI<sup>e</sup> siècle, au 71, chemin de l'Enclaux, 46110 Strenquels.

### Équipe dirigeante :

- **Présidente : Mme Sonia Von Barloewen**
- **Co-président : M. Constantin Von Barloewen**
- **Trésorière : Mme Gala Naoumova**
- **Secrétaire : Mme Martina Van Den Esch**

### Rejoignez-nous !

Si vous souhaitez adhérer à l'association ou obtenir plus d'informations, contactez-nous par e-mail à : [sonia.vonbarloewen@gmail.com](mailto:sonia.vonbarloewen@gmail.com)

# HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE



Permanences : **Lundi et Vendredi** de 15H à 17H

**Mercredi** de 15H à 18H

Tél : **05.65.32.16.12.**

E-mail : [mairie.strenquels@wanadoo.fr](mailto:mairie.strenquels@wanadoo.fr)

Site internet : <https://www.strenquels.fr>

## LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

### Prix de la location pour les habitants de la commune et les associations extérieures à la commune :

- 100 € du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril
- 80 € du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre

### Prix de la location pour les personnes extérieures à la commune :

- 220 € du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril et 200 € du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre

### La location est gratuite pour les associations de la commune (dans la limite de 5 gratuites par an)

Une caution de 300 € et une attestation d'assurance seront demandées lors de la réservation de la salle. Un état des lieux, un inventaire de la vaisselle et du mobilier seront établis en début et en fin de location. La salle devra être rendue avec tout le **matériel mis à disposition** et en **parfait état de propreté intérieure et extérieure.**

## DÉCHETTERIES

### **Horaires de la Déchetterie de Martel**

Mardi et vendredi : 14h00-18h00 et samedi 14h00-17h00

Mercredi, jeudi et samedi : 9h00-12h00

**Jours de Fermeture** : lundi et dimanche

### **Horaires de la Déchetterie de Vayrac**

Lundi, Mercredi : 14h00-18h00

Mardi, Jeudi, Vendredi : 9h00-12h00 et 14h00-18h00

Samedi : 9h00-12h00 et 14h00-17h00

**Jours de Fermeture** : Dimanche